

L'ASSASSINAT DE MAURICE AUDIN 57 ANS DE MENSONGE D'ÉTAT



L'ASSASSINAT DE MAURICE AUDIN, 57 ANS DE MENSONGE D'ÉTAT
Colisée de Lens, vendredi 19 septembre 2014
Dossier de presse

Ernest Pignon-Ernest

SOMMAIRE

- 1- Pourquoi cette rencontre ?
- 2- le programme
- 3 - Le tableau « Justice. L'assassinat de Maurice Audin », de Jean-Jacques Lebel (1961)
- 4 - Le « Grand tableau antifasciste », de Erro, Jean-Jacques Lebel... (1960-1961)
- 5 - Message de Sylvie Blocher, dont une œuvre, « Été 93 », figure dans l'exposition du Louvre-Lens, suivi de la photo de cette œuvre
- 6 - Présentation de la compagnie « Sophie l'a dit » et de ses pièces « La Fontaine d'or » et « La Première »
- 7 - Présentation de la compagnie « Groupov » et de sa pièce « Je vous ai compris »
- 8 - Présentation de Mustapha Boutadjine
- 9 - Présentation de Mustapha Sedjal
- 10 - articles de Roland Rappaport dans «Le Monde »
- 11 - Appel pour la reconnaissance de ce crime d'Etat et des violations massives des droits de l'homme par l'armée française durant la guerre d'Algérie
- 12 - Articles de Gilles Manceron et de Roland Rappaport sur Mediapart
- 13 - L'exposition du Louvre-Lens

POURQUOI CETTE RENCONTRE ?

La Ligue des droits de l'Homme organise à Lens une manifestation pour rappeler que la République française persiste à ne pas répondre à la question : qu'est-il advenu de Maurice Audin depuis son arrestation le 11 juin 1957 à Alger par les parachutistes du général Massu ? Une disparition emblématique des milliers d'exécutions sommaires commises à l'époque de la guerre d'Algérie.

L'ASSASSINAT DE MAURICE AUDIN 57 ANS DE MENSONGE D'ÉTAT

vendredi 19 septembre 2014, de 18h30 à 23h

au COLISÉE de LENS (12, rue de Paris)

La rencontre est organisée en écho à l'exposition « Les désastres de la guerre 1800-2014 » au Louvre-Lens où figure une œuvre de Jean-Jacques Lebel intitulée « Justice (L'Assassinat de Maurice Audin) » (1961) ainsi que le « Grand tableau antifasciste collectif » de 1961 auquel Lebel avait participé avec d'autres artistes.

Les intervenants évoqueront « Les désastres de la guerre d'Algérie », en présence de Josette Audin, veuve de Maurice Audin, et de Pierre Tartakowsky, président de la LDH.

Cette rencontre sera l'occasion de donner à voir les œuvres d'autres artistes dont les œuvres abordent, chacune à leur manière, cette page de notre histoire, l'occultation dont elle est souvent l'objet dans les mémoires collectives et le poids qu'elle exerce sur notre présent.

Les désastres de la guerre d'Algérie
soirée au **Colisée de Lens**
12, rue de Paris
le vendredi **19 septembre**
de 18h30 à 23h

L'assassinat de Maurice Audin, 57 ans de mensonge d'Etat

PROGRAMME

18h30 - Foyer du Colisée : témoignages et projections

le peintre **Jean-Jacques Lebel**,
dont trois œuvres figurent dans l'exposition du Louvre-Lens

Geneviève Buono et **Claude Chevallier**, de la Compagnie *Sophie l'a dit*
avec des extraits de leurs deux spectacles *La Fontaine d'or* et *La Première*

Sinda Guessab et **Samir Guessab**, qui interprètent la pièce
Je vous ai compris, le 26 septembre, sur la Scène du Louvre-Lens

les œuvres des artistes plasticiens,
Ammar Bouras, **Mustapha Boutadjine**, **Farid Mammeri**, **Mustapha Sedjal**

Alice Cherki : la parole d'une psychanalyste

20h30 - Grande salle

Introduction par **Gilles Manceron**, historien, Ligue des droits de l'Homme,
et **Patrick Apel-Muller**, directeur de la rédaction de *l'Humanité*

Roland Rappaport et **Jean-Philippe Ould-Aoudia** :
des avocats contre la torture pendant la guerre d'Algérie

Projection d'extraits du film
Les traces et l'oubli, mémoire artistique de la guerre d'Algérie,
présentés par son réalisateur, **Hamid Smaha**

Anissa Bouayed,
commissaire d'expositions au Mama (Alger) et au Mucem (Marseille)

Table ronde avec
René Gallissot, **Mohammed Harbi**, historiens,
Benjamin Stora, président du Musée national de l'immigration

« JUSTICE. L'ASSASSINAT DE MAURICE AUDIN »
DE JEAN-JACQUES LEBEL





LE GRAND TABLEAU ANTIFASCISTE COLLECTIF

symbole de l'engagement d'une poignée d'artistes opposés à la « sale guerre » que menait la France en Algérie, l'oeuvre a été peinte à l'automne 1960 par Jean-Jacques Lebel, Enrico Baj, Erro, Roberto Crippa, Gianni Dova et Antonio Recalcati. Il ne fut que brièvement exposé à Milan, au printemps de l'année suivante, avant d'être saisi par les autorités italiennes. Retrouvé plié sans ménagements en 1988 dans les caves de la préfecture de police de la ville, restitué à ses auteurs, le tableau a de nouveau passé plusieurs années à l'ombre du dépôt du musée d'Art contemporain de Marseille, victime cette fois d'une censure plus insidieuse. C'est au Museum Moderner Kunst de Vienne qu'il a été restauré en 1998 et, jusqu'à cette exposition de 2014 au Louvre-Lens, il n'a guère été montré en France.

MESSAGE DE SYLVIE BLOCHER AUX ORGANISATEURS DE LA SOIRÉE, SEPTEMBRE 2014

Je vous félicite de vous battre ainsi. Je ne sais pas trop comment vous aider.

Je n'étais pas au vernissage à Lens car j'étais malade, mais j'y suis allée depuis. J'ai donc vu l'œuvre « Justice. L'assassinat de Maurice Audin » et le « Grand tableau collectif antifasciste ». En France, « l'impensé fasciste » et « l'impensé colonial » reposent sur les mêmes mécanismes. Il y a une force de refoulement inouïe dans mon pays, largement soutenue par les institutions.

Du côté de l'art il y a un « impensé artistique ». Depuis le XIXe siècle il y a une sorte de guerre, entre ceux qui prônent un « art de la pureté » et de la forme contre ceux qui pratiquent un art en relation avec le monde et qui peut être affecté par lui ! Au temps de Manet et de Courbet c'était « l'art pur » contre « l'art républicain ».

Il y a l'histoire scandaleuse de Maurice Audin, l'impensé historique, et la question des œuvres qui parlent du monde comme impensé artistique.

Voici une petite anecdote qui parle d'elle-même : le jour où je suis allée voir l'exposition « Les désastres de la guerre », dans la salle où était exposée mon œuvre « Été 93 », accompagnée de mon nom, de la date, puis des matériaux : « pantalon et objets militaires (Vietnam, Algérie, Ex-Yougoslavie), cheveux de femme, béton », il y avait un guide. Curieuse, je me suis glissée parmi les spectateurs. Devant le pantalon cousu de cheveux de femme tel un trophée, le guide a dit : « c'est le pantalon d'un jeune lieutenant, qui en partant à la guerre a cousu les cheveux de sa femme » !!!!! et personne ne lui a posé la question : pourquoi ce pantalon est-il surmonté d'une pierre gravée avec les mots « humiliées, abandonnées, oubliées » au féminin pluriel !

Voici l'histoire de cette œuvre : Un soir de 1993 alors que je regardais la télévision, un chef militaire serbe est apparu à l'écran, haranguant à l'aide d'un mégaphone une troupe de soldats, leur expliquant qu'après la bataille, il leur faudrait violer les femmes en âge de procréer pour procéder à un nettoyage ethnique. Je me souviens avoir pleuré. Je pensais à toutes ces femmes. Je pensais à ma mère en d'autres temps et d'autres lieux.

Le lendemain, je me suis rendue à Saint-Ouen dans un magasin paramilitaire, où des hommes tatoués et rasés m'ont vendu un pantalon, une ceinture et des bretelles venant de trois guerres différentes : l'Algérie, le Vietnam et l'ex-Yougoslavie où la guerre faisait rage au même moment. Puis, je suis allée dans le nord de Paris pour acheter des cheveux de femme. Dans mon atelier, j'ai ouvert délicatement les coutures du pantalon et j'ai cousu pendant deux longues journées, à la machine à coudre, les longs cheveux sur les deux jambes. Je me souviens qu'il y en avait partout dans l'atelier, qu'ils me rentraient dans la bouche, la gorge, les narines. J'avais l'impression d'étouffer. Puis, j'ai fabriqué une petite plaque en béton sur laquelle j'ai gravé les mots : humiliées, abandonnées, oubliées. J'ai accroché le pantalon face au mur par les bretelles. Celles-ci ont tendu le tissu, lui donnant l'aspect d'un corps absent. Au-dessus, j'ai accroché la plaque gravée.

Toute œuvre est politique au sens premier du terme. Elle parle du monde, dans et sous toutes ses formes.



**l'oeuvre de Sylvie Blocher
dans l'exposition
"Les Désastres de la guerre".
© André Monin / Adagp, Paris**

COMPAGNIE SOPHIE L'A DIT

Créée en 2007 à l'initiative de Christian Bueno, Sophie l'a dit est une compagnie indépendante qui n'interprète que ses propres créations : DJANGO LE GUITAROM, LA FONTAINE D'OR, WINNIE ET LA PETITE TAUPE, MILLE ET UNE NUITS dans une version très originale... Elle produit aussi, à la demande ou par coup de cœur : récitals de poésie, ateliers d'écriture, concerts, conférences d'histoire, etc... Ses principales caractéristiques sont sa touche orientale, avec l'interprétation de textes et chansons en arabe ou en kabyle et la présence du oud, et un indéniable penchant pour des personnages épris d'égalité.

LA PREMIERE, drame en trois actes de Geneviève Bueno.

Au moment où leur ville est traversée de courants contraires qui ébranlent la démocratie, des comédiens mettent en scène l'histoire de Boris, mathématicien disparu pendant la guerre d'Algérie.

LA FONTAINE D'OR, histoire tout public de la guerre d'Algérie, a été donnée dans des écoles de la Région Parisienne, aux FELIV 2012 et 2013, au Centre Culturel Algérien de Paris et au Festival OFF Avignon 2013.

Contact :

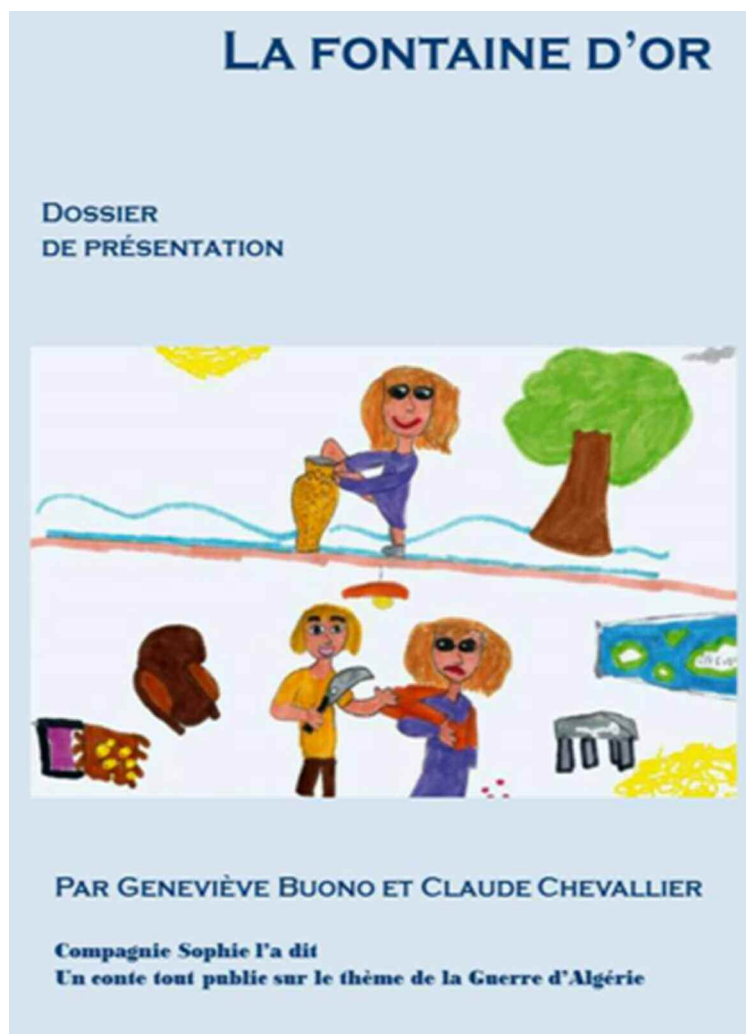
Compagnie Sophie l'a dit

8 bis avenue Adrien

95870 BEZONS

Tel : 06 13 14 94 80

Email : sophieladit@yahoo.fr



JE VOUS AI COMPRIS

Extraits de presse :

Agnès Santi, www.journal-laterrasse.fr, mis en ligne le 1 octobre 2012 - n°202

Avec sensibilité, délicatesse et talent, Valérie Gimenez et Sinda Guessab donnent à entendre les histoires personnelles d'un français d'Algérie et d'une Algérienne naturalisée française.

La grande force de ce spectacle abouti et soigné, c'est de donner à entendre et à voir l'histoire de l'indépendance algérienne à travers deux histoires personnelles radicalement différentes et idéologiquement opposées, mais en évitant à la fois le manichéisme et l'outrance. Davantage que leur opposition, la perception du réel éprouvée par chacun des deux personnages est mise en lumière. C'est l'intime qui laisse voir les violences politiques et les incompréhensions, c'est le ressenti et le vécu qui donnent à comprendre l'amplitude du conflit et la difficulté de la relation entre la France et l'Algérie. L'un est Français d'Algérie, né en 1953, fils de gendarme, l'autre est une Algérienne naturalisée française, née en 1954, fille de révolutionnaires algériens.

Tous deux seront contraints de quitter l'Algérie pour la France au moment de la guerre. La mise en scène sobre, nette et tout en délicatesse met en valeur le jeu des deux comédiennes, Valérie Gimenez et Sinda Guessab. Choqué par le sang et la mort, chacun des personnages est confronté à la solitude puis aux souffrances de l'exil. Assises côte à côte, les actrices racontent, lui porte un béret, elle des lunettes, et elle lâche avec un petit rire : «C'était atroce». Une voix off éclaire parfois leur histoire, des voix issues d'archives de l'époque se mêlent au récit, et en fond de scène un dessin réalisé en direct par Samir Guessab complète le propos avec beaucoup de justesse et une belle esthétique. Produit par le Groupov, collectif d'artistes pluridisciplinaires basé à Liège en Belgique, le spectacle est visible dans le cadre de la manifestation Théâtre et Compagnies proposée par le Centre Wallonie-Bruxelles.



Chronique du journaliste Mustapha Laribi sur le site [algeriades](http://algeriades.com)

[...] A l'arrivée, voilà nos deux comédiennes sur scène qui donnent vie aux propos de leur deux personnages que tout oppose, deux parents et témoins d'une guerre «encore à vif» semblent-ils dire dans leurs confidences. Car nos artistes ont vite compris que, dans leur entreprise d'investissement et de connaissance de ce passé «qui ne passe pas», il était inévitable que s'opposent des récits concurrents avant qu'une mémoire collective ne prenne forme. Valérie Gimenez et Sinda Guessab sont aidées dans leur propos par un dessinateur hors scène qui réalise, en direct et sur ordinateur, des décors en forme d'écran pour une histoire qui est aussi la sienne, car Samir Guessab n'est autre que le frère de Sinda. Œuvre chorale et fine broderie pleine de vie, de tendresse, d'humour et de gravité sur un sujet complexe et contradictoire, la pièce n'évite aucun point aveugle d'une histoire encore douloureuse. En cela, Je vous ai compris est un spectacle émouvant et rafraîchissant sur la guerre d'Algérie, les interrogations des enfants nés en France de parents algériens ou pieds-noirs et la question de la paix des mémoires 50 ans après celle des armes. Chaudement recommandé.

Sur le site de [Mediapart.fr](http://mediapart.fr), le 15/07/2013

[...] Le récit est prenant et stimulant, le pire est abordé avec humour ce qui repousse tout sentiment de pitié ou de stigmatisation. L'originalité de cette pièce réside dans une scénographie hors du commun, un décor en perpétuel construction, qui illustre le voyage de ces deux voix.

Rosa Moussaoui, in [L'Humanité](http://LHumanite.fr), le 16/07/2013

[...] Au fond du plateau, sur un écran, les dessins de Samir Guessab, poétiques et cruels, épousent le récit. Les deux comédiennes, héritières de cette mémoire, témoins des fractures qu'elle continue d'imprimer à notre présent, brisent des murs de silence et d'incompréhension. Sans naïveté, ni stigmatisation, simplement unies par une belle fraternité de jeu. Cela donne un spectacle d'une grande intelligence.

Une belle création, subtile et intelligente ... Le public a longuement applaudi.

MUSTAPHA BOUTADJINE

Né dans un quartier populaire, nommé "La Glacière" dans la banlieue d'Alger en 1952, deux années avant le déclenchement de la révolution algérienne. Après des études à l'Ecole des Beaux-arts d'Alger en Architecture d'intérieure, puis à Paris aux Arts décoratifs en Design de Produits. Ses études ont été consolidées à l'Université Paris I, Panthéon-Sorbonne, en Esthétique et sciences de l'art.

En 1979, il décide de retourner en Algérie, comme beaucoup de jeunes cadres de sa génération pour apporter leurs compétences et leurs talents à leur pays. Il a occupé le poste de maître-assistant, crée le département Design et fut nommé chef de ce même département. Parallèlement il dispensait des cours en tant que professeur associé à l'Ecole polytechnique d'architecture et d'urbanisme.

Mais les années quatre-vingt ont été aussi des années où l'intégrisme exerçait une pression sur la société et sur les intellectuels. Mustapha Boutadjine se retrouva contraint de quitter son pays. Ses idéaux se retrouvèrent ébranlés par des bouleversements socio-politiques et surtout par les années tragiques que l'Algérie a vécu. Depuis, il vit et travaille à Paris. Une ville qui finalement est pour lui un espace de découverte et de rencontre d'autres horizons. Sa sensibilité puisé dans les mamelles de cette capitale où les cultures se confrontent et se renouvellent. Son travail créatif et la thématique de ses oeuvres en sont le reflet.



Oeuvres dans les collections publiques et privées

Mumia Abu-Jamal

Collection publique, mairie de Bobigny

Nelson Mandela

Collection publique, Mairie de Bagneux

Louis Aragon

Collection publique, Le Sénat, Palais du Luxembourg.

Frantz Fanon, Louis Armstrong, Chester Himes, Donald Cox, Cesaria Evora, Tommie Smith et John Carlos, Gnaoui, Dulcie September, Pelé.

Collections privées

Prix

1986 : 1er prix international de l'affiche, Radio France internationale, Paris

"Afrique-Musique"

1985 : 1er prix national de l'affiche, Alger

"Satelite et communication",

1982 : 1er prix national de l'affiche, Alger

"20e anniversaire de l'indépendance"

1973 : 1er prix national de l'affiche, Alger

"Journées cinématographiques algériennes à Chaillot, Paris"

Théâtre

Scénographies : "Babor Ghraq". de Slimane Benaïssa, Alger

"Les Généreux". de Alloula, adaptation de Saïd Ould Khelifa, Blanc-Mesnil, France

Cinéma

Bouts de vies, bouts de rêves... Réalisation Hamid Benamra, Paris 2006.

L'Usine. Réalisation Samia Chala et Sid-Ahmed Semiane, Paris 2005.

Octobre, dix ans déjà. Réalisation Martine Baraud et Mansour Abrous, Paris 1998.

Mustapha SEDJAL

Artiste Plasticien / Vidéaste - Vit et travaille en région parisienne

Contact : sedjalms@yahoo.fr

Tel : 06. 27. 21. 50. 99 <http://sedjalmustapha.hautetfort.com>



Vidéo. I

Echo...

Alger, Septembre 2011. Extérieur terrasse / nuit...

Du haut d'une terrasse, comme un écho lointain, des images en noir et blanc m'envahissent et m'entraînent entre imagination et fiction dans la bataille d'Alger du film de Gillo Pontecorvo. Nous sommes en 1957 / arrêt sur une séquence clef du film. Je

marque une intrusion à la lueur d'un faisceau de rayons de torche, à l'orée de la longue nuit coloniale. Dans les méandres de la casbah d'Alger, deux hommes (Larbi Ben-M'Hidi et Ali Lapointe) se rencontrent et dialoguent du combat révolutionnaire pour la libération de la patrie. Des positions et des principes sont mis en évidence. On évoque la grève des « 8 jours » de Janvier 1957 et l'ONU où « la Question Algérienne » va être débattue.

Fiche technique vidéo

-Titre : Echo...

-DVD, Durée : 2 mn 40

-Année 2012

Vidéo. II

« UN SEUL HÉROS, LE PEUPLE ... MON PERE » Vidéo / Performance en deux actes.

En peignant le slogan « UN SEUL HÉROS, LE PEUPLE » 50 ans après l'Indépendance de l'Algérie (5 juillet 1962/2012), devise prise et reprise par le nouveau pouvoir en place afin de construire une utopie collective, mobilisatrice et arracher ainsi la révolution à ses héros et l'attribuer au peuple seul héros reconnu, marginalisant ainsi l'individu et sa mémoire. A travers cet «Acte Plastique», je re-convoque «l'Histoire(s)» et je revisite la mémoire de mon père. Face au silence et les non-dits, une quête s'imposait devant la perte de « re-père », afin de reconstruire un « territoire / mémoire ».

Acte. I / Inscription du slogan sur le mur de la galerie Karima CALESTIN, cette devise dans laquelle le peuple algérien devenus une « pâte à modeler » aux mains du nouveau pouvoir. Enfermé dans le moule de «la pensée unique».

Acte. II / d'un trait, je barre le mot « Peuple » pour le remplacer par « mon père ».



Fiche technique

- Titre : « UN SEUL HÉROS, LE PEUPLE ... MON PÈRE »

- Vidéo / Performance en deux Actes

- Durée : 3 mn 25

- Année 2013



Vidéo. III

Séquence. II

Une histoire peut en cacher une autre. Sous un rythme long des images défilent au rythme d'un son strident. Une ombre entre quatre murs, une main qui peine à ouvrir un tiroir et un sac plastique flottent dans les airs d'Alger, face au sanctuaire des martyres au loin...

Fiche technique

-Titre : séquence. II

-DVD : Durée : 3 mn

-Année 2012

Le Monde

www.lemonde.fr

3^e ANNÉE - N° 17858 - 1,20 € - FRANCE MÉTROPOLITAINE

MERCREDI 26 JUIN 2002

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY - DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

■ TÉMOIGNAGE

Jean-Marie Le Pen, un tortionnaire par Roland Rappaport

A ENTENDRE Jean-Marie Le Pen, soutenant qu'il a pratiqué la torture pendant la guerre d'Algérie relèverait d'une manipulation constituant un véritable appel au meurtre. Puisqu'il pense pouvoir spéculer sur l'oubli ou l'ignorance de nos concitoyens, il faut une nouvelle fois reprendre le dossier. Alors que M. Le Pen sert comme lieutenant en Algérie, de fin 1956 à avril 1957, les pouvoirs publics, avec à leur tête Guy Mollet, n'ont rien entrepris pour que cessent des méthodes de répression qui ont déjà fait l'objet de divers enquêtes et rapports. Au contraire, elles se développent et s'aggravent.

Le procureur général Reliquet, chef du parquet d'Alger d'octo-

bre 1956 à octobre 1958, en a témoigné au cours de l'instruction sur le cas de l'une des victimes trop nombreuses de la torture, le mathématicien Maurice Audin, qui succomba sous « la question » en juin 1957. Il rappelle que, par arrêté du 7 janvier 1957, les autorités avaient décidé de remettre les pouvoirs de police à l'autorité militaire, c'est-à-dire à la 10^e division de parachutistes commandée par le général Massu.

Une telle situation n'avait pas laissé totalement indifférente l'opinion publique en France. L'émotion qui s'exprimait de divers côtés avait conduit le gouvernement Mollet à la création d'une commission permanente de sauvegarde des droits et libertés individuels pla-

cée sous la présidence de Maurice Garçon, avocat unanimement respecté. Son rapport fut remis le 12 décembre 1957. Il confirme lui aussi l'existence « des sévices exercés de sang-froid tant par les services de police que par les organes militaires ».

Le lieutenant Le Pen servait dans le 1^{er} régiment étranger de parachutistes, l'un des régiments composant la 10^e division. M. Le Pen avait pu, au mois de mars 1957, entendre le sermon de l'aumônier de la division, le Révérend Père Delarue, justifiant l'emploi de la torture.

ROLAND RAPPAPORT est avocat.

Allemagne 1,50 €, Antilles-Guyane 1,50 €, Autriche 1,50 €, Belgique 1,20 €, Canada 2,50 \$, Danemark 15 krD, Espagne 1,50 €, Finlande 2,00 €, France 1,20 €, Grèce 1,50 €, Irlande 1,50 €, Italie 1,50 €, Japon 1,50 ¥, Royaume-Uni 1,50 £, Suède 16 KRS, Suisse 2,40 FS, Tunisie 1,5 D

Suite de la première page

Il avait aussi pu lire une note du général Massu se référant à ce serment pour l'approuver et prendre connaissance d'une note au colonel Trinquart pour qui aussi « faire souffrir n'est pas "torturer" - quelle que soit l'acuité, la dureté de la douleur - pour autant qu'on n'a pas le choix, pour autant que cette douleur est proportionnée au but que l'on doit atteindre ».

Le lieutenant Le Pen adhérait pleinement à ces conceptions. Il l'a confirmé publiquement à son retour à Paris, en mai 1957, au cours d'un dîner-débat des Amis du droit sur la justice en Algérie où il s'était rendu en compagnie de l'officier Demarquet, qui était alors son ami. Pierre-Henri Simon en a fait le récit (*Le Monde* du 30 mai 1957).

Alors que le débat tournait autour des questions : « Y a-t-il ou non des tortures en Algérie, les sévices y sont-ils l'exception ou la règle ? », M. Le Pen a pris la parole, en se présentant comme « officier de renseignement des parachutistes, responsable des opérations dans une célèbre maison du boulevard Garibaldi à Alger redoutée des terroristes algériens ». (Il est beaucoup plus vague aujourd'hui dès qu'il est question de ses fonctions à l'époque.) « Écoutez-nous si vous voulez comme des accusés, mais en vous souvenant que nous avons fait ce que vous nous avez demandé de faire : une guerre dure qui exige des moyens. Nous avons reçu une mission de police et nous l'avons accomplie, selon l'impératif d'efficacité qui exige des moyens illégaux... S'il faut user de violences pour découvrir un nid de bombes, s'il faut torturer un homme pour le sauver, la torture est inévitable, et donc, dans les conditions normales où l'on nous demande d'agir, elle est juste. »

Le 12 juin 1957, M. Le Pen prenait la parole à l'Assemblée nationale. Il appelait : « J'étais à Alger officier des renseignements de la 10^e division aéro-

coupables à l'égard de M. Le Pen qui se serait contenté d'approuver qu'il soit infligé. Il est permis de penser que ces juges, eux aussi, considéraient que l'on peut comprendre, voire accepter, la torture dans certaines circonstances. Ce qui importe, c'est de ne pas se salir les mains personnellement, ou, en tout cas, de ne pas s'en faire gloire en la revendiquant.

Le 7 novembre 1989, la Cour de cassation approuvait cette décision. Selon elle et contrairement à ce qu'avaient pensé les premiers juges, il ne pouvait être question de tenir compte dans le jugement des conceptions personnelles de M. Le Pen au regard de la torture.

Nous voici le 2 février 1992 au cours de l'émission télévisée « 7/7 » :

Il a fallu attendre près de quarante ans, le temps de l'histoire, a-t-on lu à propos de Klaus Barbie, Paul Touvier, Maurice Papon, pour que, du côté de la justice, ce qui devait être dit le soit

Michel Rocard est face à M. Le Pen et dit : « Il est ensuite allé en Algérie, il a torturé ». Son adversaire, fort de ses succès précédents, le poursuit. Le 17 octobre 1993, la 17^e chambre du tribunal de Paris lui donne raison.

Mais, cette fois, la cour d'appel de Paris souligne que M. Le Pen n'a jamais démenti ses déclarations de 1957 et 1962 et qu'il s'est gardé de préciser ce qu'il entend par torture. Elle s'appuie aussi sur des témoignages et, le 22 juin 1994, donne raison à M. Rocard.

L'un des témoignages mérite tout particulièrement d'être cité : celui de Paul Teitgen. Ancien résistant, torturé, déporté à Dachau, il a occupé les fonctions de secrétaire général, chargé de la police générale à la préfecture d'Alger, du 13 août 1956 au 12 septembre 1957, date à laquelle il a été démissionnaire après avoir constaté son impuissance face au développement de la torture. Il s'en est

loppement de la torture. Il s'en est

expliqué dans une note au président de la Commission de sauvegarde des droits et libertés individuelles, où il s'indignait : « Nous n'en sommes plus à ce que le 11 mars 1957 le général Massu qualifiait lui-même de "bavures". Nous sommes bel et bien engagés dans la voie d'une systématisation de la torture, que l'on ne craint plus de justifier. »

Mais la Cour de cassation ne désarma pas. Le 4 janvier 1996, elle censurait la décision favorable à M. Rocard en lui reprochant d'avoir manqué de prudence et d'objectivité.

Ce fut à la cour d'appel de Rouen qu'il incombait de se pencher à nouveau sur le dossier. Elle décida de résister : « Ces faits de torture en Algérie sont aujourd'hui une vérité histori-

qu'elle vienne, en quelque lieu et en quelques circonstances qu'elle se produise. Il avait, à plusieurs reprises, rappelé les particularités de l'activité de M. Le Pen pendant la guerre d'Algérie. Dans *Face à la raison d'Etat* (1989), il s'était montré précis en le qualifiant de tortionnaire, mais M. Le Pen n'avait pas réagi. Il saisit l'occasion de la parution du second tome des mémoires de M. Vidal-Naquet (1998), pour aller une nouvelle fois au tribunal.

Mais le vent de l'histoire avait commencé à souffler : le 13 septembre 1999, le tribunal donna raison à M. Vidal-Naquet. Parmi les pièces produites, le tribunal a été particulièrement intéressé par une déclaration de M. Demarquet au *Monde* le 16 octobre 1985. Il a confirmé ses déclarations de 1957 en précisant : « Il est absolument évident que Le Pen a fait partie lui-même des équipes qui torturaient personnellement. C'est comme ça, nous l'avons même dit publiquement le 27 mai 1957. » Le tribunal a souligné que « si Le Pen, qui estimait sa cause légitime, n'a jamais voulu reconnaître le terme de "torture", retenu par ses adversaires, pour qualifier certains de ses actes pendant la guerre d'Algérie, à lui-même admis en 1957 et 1962, à une époque où l'opinion publique était moins choquée par de telles révélations, avoir "usé de la violence" avoir "torturé" par sonnellement des méthodes de contrainte pour faire parler les poseurs de bombes ». Le tribunal a aussi retenu que « ce point n'est toujours pas contesté en 1999 à l'audience », rappelé que « ces méthodes de contrainte ont consisté à infliger à l'ennemi de graves sévices », et jugé que M. Vidal-Naquet avait de bonnes raisons de qualifier de tortionnaire M. Le Pen.

Personne ne pouvait imaginer que ce dernier s'inclinerait ; la Cour de Paris dut à nouveau traiter de la question. Dans son arrêt prononcé le 28 juin 2000, à propos de l'appellation « tortionnaire » qui chagrine tant M. Le Pen, elle a donné raison à M. Vidal-Naquet, en se référant à la convention internationale contre la torture, dont il ressort, a-t-elle rappelé, que « l'insubordination, voire le consen-

tement tacite de l'agent de la force publique à l'acte par lequel la double souffrance sont infligées est qu'elle est tortionnaire ».

Le recours formé par M. Le Pen contre la décision de la Cour de Rouen qui n'avait pas voulu, à propos de M. Rocard, se ranger derrière la Cour de cassation, fut examiné par cette dernière, réunie en assemblée générale, en novembre 2001. L'avocat général Roger Lucas présenta ses conclusions ; dès lors que M. Le Pen s'exprime sur la torture que cela lui est reproché, il y a donc son propos, dit le magistrat, « une prise de position sur un choix de comportement en société ». Il doit naître à M. Rocard, estimant qu'il ne serait pas admissible « alors que respect de sa dignité sous toutes ses formes, mobilisent toutes les énergies, que les prises de position sur ce point d'un homme public soient plus ou moins occultées devant l'opinion nationale, par lui (Le Pen) peut-être, certainement pas par ses adversaires ».

La Cour de cassation récidiva que quelques mois plus tard en faveur de M. Vidal-Naquet. Il a donc fallu attendre près de quarante ans, le temps de l'histoire, a-t-on lu à propos de Klaus Barbie, Paul Touvier, Maurice Papon, pour que, du côté de la justice, ce qui devait être dit le soit.

M. Le Pen reste figé dans la même position. Il vient de décider d'engager un nouveau procès, cette fois contre *Le Monde*, qui est revenu le 4 juin sur son activité et les tortures pendant la guerre d'Algérie en publiant de nouveaux témoignages et en rappelant les décisions prononcées en faveur de M. Rocard et de M. Vidal-Naquet. Depuis quarante ans, il persiste et signe. Il se refuse obstinément à condamner la torture. Nos concitoyens qui lui accordent leurs suffrages comme ceux qui lui témoignent une certaine sympathie ne savent sans doute pas suffisamment qu'ils s'expriment en faveur d'un homme dont la justice de notre pays a jugé définitivement qu'il peut légitimement être déclaré tortionnaire.

Roland Rappaport

Guerre d'Algérie : des avocats contre l'aveuglement

par Roland Rappaport

ILS n'étaient pas très nombreux, il est vrai, ceux qui, au cœur des années 50 pensaient que c'en était fini de l'Algérie française et que ce pays allait vers l'indépendance. Ils étaient plutôt rares aussi, ceux qui acceptaient de voir et de dénoncer les méthodes employées pour tenter de briser toute résistance à la domination française. Et qui acceptaient de savoir que la torture était préconisée, encouragée aux plus hauts échelons de l'Etat et de l'armée ? *Le Monde* a eu raison de le rappeler et de citer ceux qui n'ont pas plié devant ce qui se voulait la « raison d'Etat ». La liste n'en est cependant pas si longue qu'il faille oublier de rappeler le rôle des avocats. Ils se sont acharnés à mettre fin à l'aveuglement, quelques-uns l'ont payé de leur vie.

Très vite, dès le début de l'insurrection en 1954, s'est mis en place un pont de la défense : les arrestations, les assignations à résidence, les disparitions, étaient le lot quotidien. Des avocats venaient de France, la métropole comme on disait alors, et restaient sur place pendant plusieurs semaines pour assister les emprisonnés et leurs familles. Il existait plusieurs groupes, ceux choisis par les militants du FLN, ceux que préféraient les partisans de Messali Hadj. Un groupe d'avocats communistes défendait les membres du Parti communiste algérien et aussi du FLN. J'ai pris place parmi ceux-là.

Les tribunaux militaires fonctionnaient à plein régime. Les dossiers d'instruction étaient le plus souvent bâclés, les droits de la défense piétinés et les juges militaires partisans. Leurs décisions étaient prononcées sans recours possible. Il s'agissait d'abord et avant tout d'arracher à la peine de mort ceux qui comparaissaient devant ces juges si particuliers. Quand les condamnations étaient prononcées, une seule voie était ouverte, la grâce qui relevait du président de la République. Celui-ci statuait au vu d'un dossier préparé par des magistrats en France.

Les avocats faisaient valoir les absences de preuve, les incertitudes et lacunes du dossier, les irrégularités imprégnant la procédure. Nous insistions tout particulièrement sur

les conditions des interrogatoires, les tortures subies dont les traces ne pouvaient pas toujours être effacées. Que les Français infligent la torture, pas possible ! Seuls les nazis la pratiquaient. Voilà ce qu'on entendait.

Henri Alleg, militant du Parti communiste algérien, anciennement rédacteur en chef d'*Alger républicain* entré dans la clandestinité, a été arrêté au mois de juin 1957 et soumis pendant plusieurs semaines aux interrogatoires si tristement célèbres qui se déroulaient à la Villa Sesini. Fin août 1957, il venait d'être transféré à « Barberousse » l'une des prisons d'Alger. En accord avec son avocat Léo Matarasso, le premier à pouvoir lui rendre visite, il avait décidé de faire le récit de ce qu'il avait subi. Il restait à faire sortir

l'ouvrage, au mois de juin 1957, Maurice Audin achevait sa thèse de mathématiques.

Le comité Audin décida d'en organiser la soutenance « en son absence », qui eut lieu dans l'un des grands amphithéâtres de la Sorbonne devant des centaines d'auditeurs. Ainsi, petit à petit, il devenait impossible d'ignorer ce qui se passait sur l'autre bord de la Méditerranée.

Si je rappelle l'action des avocats membres du Parti communiste, qui n'étaient évidemment pas les seuls, c'est qu'il est devenu de bon ton d'oublier le rôle joué à l'époque par ce parti. Or l'activité de défense que je viens d'évoquer n'aurait pas été possible sans le soutien du PCF. Les colonnes de *L'Humanité* nous étaient ouvertes, et combien de fois ce journal fut saisi en raison de son

Si je rappelle l'action des avocats membres du Parti communiste, qui n'étaient évidemment pas les seuls, c'est qu'il est devenu de bon ton d'oublier le rôle joué à l'époque par ce parti

le manuscrit de la prison. J'ai ramené les premiers feuillets. D'autres avocats communistes se sont chargés de la suite au fil des semaines. C'est ainsi que fut publié par les Editions de Minuit, au mois d'avril 1958, *La Question*. Le livre eut beau être saisi, son retentissement fut considérable.

En même temps qu'Henri Alleg, avait été arrêté Maurice Audin, mathématicien, lui aussi membre du Parti communiste algérien. Il était porté disparu. Une tentative d'évasion, disait du bout des lèvres les militaires. On sait depuis qu'il est mort sous la torture. Son épouse Josette Audin avait naturellement chargé de sa défense des avocats communistes. Le travail accompli, les informations recueillies ont conduit à la constitution du comité Audin, animé par Pierre Vidal-Naquet et Laurent Schwartz. Au moment de son arres-

opposition à la politique suivie et de sa solidarité avec les Algériens ! Nous participions à des meetings, nous allions prendre la parole à la porte des usines pour dire ce qui se passait là-bas. Nous bénéficions aussi d'une assistance financière par la prise en charge des frais de voyage et de séjour.

Je ne suis plus membre du Parti communiste depuis longtemps. Je n'entends pas pour autant oublier comment s'exprima la solidarité de ce parti avec les peuples en lutte pour leur indépendance. Ce fut, parmi les raisons de mon adhésion, l'une de celles que je ne remets pas en cause aujourd'hui. Nous étions alors peu de temps après la fin de la guerre mondiale. Mes aînés avocats communistes qui allaient régulièrement en Algérie avaient été pour la plupart de jeunes résistants. Ils avaient le sentiment, en défendant ceux qui subissaient l'oppression

parce qu'ils voulaient l'indépendance, de demeurer fidèles à leur idéal. Je ne regrette pas d'avoir été avec eux. Je le regrette d'autant moins que ces questions n'appartiennent pas à un passé révolu. C'en est fini du silence des générations de ces jeunes soldats du contingent revenus blessés dans leur conscience de la guerre d'Algérie. Ils sont de plus en plus nombreux à s'exprimer. Ils sont conduits à prendre parti sur ce qu'ils ont vu, vécu, sur ce à quoi ils ont participé.

Ce travail de mémoire provoque un examen de conscience qui nous concerne tous. Que faudrait-il faire ? Regretter l'amnistie décidée à Evian en 1962 dans le cadre des accords entre les représentants des deux peuples signant la fin de cette guerre et rouvrir les tribunaux ? Proclamer un repentir collectif ? Il ne peut suffire non plus de renvoyer le dossier aux historiens. Ils ont déjà œuvré et bien. Il leur reste beaucoup à entreprendre. Faisons en sorte que leurs travaux puissent se poursuivre sans obstacle.

Ce qui me paraît le plus important et nécessaire, c'est que personne ne reste indifférent, que chacun se sente interrogé et se prononce. Déjà — un récent sondage nous le dit — 3 Français sur 4 pensent aujourd'hui qu'il n'existe aucune cause qui nécessite et justifie que soient utilisés les pires moyens. Le chef de la cruelle bataille d'Alger, le général Massu lui-même, en est d'accord et a tenu à le dire. On ne peut cependant s'en satisfaire. Nombreux sont ceux qui restent à entendre, ceux qu'il faut encore convaincre.

C'est pourquoi le travail de mémoire doit se poursuivre.

L'apprentissage du passé conduira à ne plus considérer que nous sommes impuissants devant la barbarie, celle d'aujourd'hui : les massacres ethniques, les viols collectifs, les crimes contre l'humanité, la torture, sont pratiqués et se déroulent sous nos yeux. Nul ne pourra soutenir demain auprès de ses enfants qu'il ne savait pas.

Roland Rappaport est avocat.

19/12/04

LE 24 MARS 2014

NOUS DEMANDONS LA VÉRITÉ SUR L'ASSASSINAT DE MAURICE AUDIN

APPEL DES 171 POUR LA RECONNAISSANCE DE CE CRIME D'ETAT ET DES VIOLATIONS MASSIVES DES DROITS DE L'HOMME PAR L'ARMÉE FRANÇAISE DURANT LA GUERRE D'ALGÉRIE

Le 11 juin 1957, Maurice Audin, jeune professeur de mathématiques à Alger et membre du parti communiste algérien, est arrêté par les parachutistes commandés par le général Massu chargé par les autorités françaises du maintien de l'ordre dans la ville. Emprisonné et torturé, il n'est jamais réapparu. Quand, peu après, l'un des chefs parachutistes a affirmé à son épouse, Josette, que son mari s'est évadé, elle n'y a pas cru une seconde et a déposé plainte pour homicide volontaire.

Cette fable de l'évasion d'Audin a été entièrement dénoncée et la thèse de sa mort sans ordre lors d'une séance de torture est mise en doute. Les informations publiées par le Nouvel Observateur en 2012 et les propos tenus par Aussaresses en 2013 peu avant sa mort font que les autorités françaises ne peuvent continuer à se taire.

Elles doivent permettre aux citoyens d'aujourd'hui de connaître l'enchaînement des décisions qui ont permis à cette époque que se déploient à Alger un tel arbitraire et une telle violence. Le rôle des gouvernements présidés alors par Guy Mollet puis Maurice Bourgès-Maunoury, celui du ministre résident en Algérie Robert Lacoste doivent être connus. Ce n'est pas seulement une question d'histoire, c'est un enjeu civique.

Les documents dont le ministre de la Défense a remis copie à Josette Audin le 1er février 2013 ne contiennent aucun élément essentiel. Aussi, nous demandons aux autorités françaises qu'elles donnent les moyens à une commission d'historiens d'accéder à toutes les archives concernées, notamment celles du ministre résident en Algérie Robert Lacoste, des présidents du conseil Guy Mollet et Maurice Bourgès-Maunoury, du commandant en chef de l'Armée en Algérie, Raoul Salan, et de celui de la 10e division parachutiste, Jacques Massu, afin d'établir les ordres qu'ils ont donnés, les pouvoirs qu'ils ont attribués et les dispositifs et les pratiques qui en ont été les conséquences.

Nous demandons, par ailleurs, aux autorités françaises qu'elles sollicitent officiellement les autorités algériennes pour qu'elles fassent les recherches nécessaires pour retrouver le corps de Maurice Audin dans les lieux présumés de leur enfouissement dans une fosse commune, avec ceux de centaines d'Algériens torturés et tués eux aussi par l'armée française.

Dans le prolongement de l'Appel des douze avec Pierre Vidal-Naquet que l'Humanité a publié le 31 octobre 2000¹ et des efforts incessants de Josette Audin pour apprendre la vérité, dont témoigne encore la lettre qu'elle a envoyée le 24 février dernier au président de la République, à laquelle à ce jour elle n'a pas reçu de réponse, nous demandons que les plus hautes autorités reconnaissent le crime d'Etat qu'a été l'assassinat de Maurice Audin, ainsi que la pratique de la torture et les violations massives des droits de l'homme par l'armée française durant la guerre d'Algérie.

1 L'Appel des douze était signé de : Henri Alleg, Josette Audin, Simone de Bollardièrre, Nicole Dreyfus, Noël Favrelière, Gisèle Halimi, Alban Liechti, Madeleine Rebérioux, Laurent Schwartz, Germaine Tillion, Pierre Vidal-Naquet, Jean-Pierre Vernant.

- Ernest Pignon-Ernest, plasticien, président des Amis de l'Humanité, Charles Silvestre, coordinateur de l'Appel des douze du 31 octobre 2000, et ses signataires Simone de Bollardi re, Alban Liechti et Josette Audin,

- les anciens appel s en Alg rie Michel Berthelemy, Fran ois Bourges, Daniel Dayot, Alain Desjardin, Jacques Devos, Jean-Claude Doussin, Jean-Pierre Farkas, Jacques Gaillot, Georges Gari , Andr  Gazut, Jean-Claude Girardin, Stanislas Hutin, Jacques Inrep, Xavier Jacqu , Claude Juin, G rard Kihn, Jean Laurans, G rard Lechantre, Albert Nallet, Bernard Pointecouteau, Henri Pouillot, Fran ois-Xavier Ricard, Hubert Rouaud, Claude Sadoux, Bernard Sigg, Jean-Philippe Talbo-Bernigaud, Georges Treilhou, Mario Urbanet, Georges Van Ruymbeke.

- les historiens Linda Amiri, Rapha lle Branche, Gilles Candar, Omar Carlier, Marie Chominot, Suzanne Citron, Sonia Combe, Catherine Coquery-Vidrovitch, Marianne Debouzy, Marcel Dorigny, Michel Dreyfus, Ren  Gallissot, Emilie Goudal, Ali Guenoun, Julien Hage, Mohammed Harbi, Jean-Robert Henry, Anne Jollet, Armelle Mabon, Gilles Manceron, Claire Marynower, Claire Mauss-Copeaux, Gilbert Meynier, Alain Monchablon, Val rie Morin, Abderrahmen Moumen, Emmanuel Naquet, Elsa Paris, Claude Pennerier, Tramor Quemeneur, Malika Rahal, Fr d ric R gent, Annie Rey-Goldzeiguer, Carole Reynaud Paligot, Alain Ruscio, Yann Scioldo-Z rcher, Nedjib Sidi Moussa, Fran oise Verg s,

- Nils Anderson, Patrick Apel-Muller, Etienne Balibar, Patrice Barrat, Odile Barral, Fran oise Basch, Patrick Baudouin, Bachir Ben Barka, Madjid Benchikh, Fatima Besnaci-Lancou, Fr d ric Bonnaud, Fran ois Borella, Anissa Bousmah-Bouayed, Pierre Braun, Michel Brou , Catherine Brun, Genevi ve Buono, Eric Bocciarelli, Jo lle Brunerie-Kauffmann, Henri Causse, Maurice Causse, G rard Chaliand, Mouhieddine Cherbib, Alice Cherki, H l ne Cohen, Antoine Comte, Pierre-Yves Coss , Didier Daeninckx, Ahmed Dahmani, Georges Danton, R gine Deforges, Christian Delorme, Jean-Pierre Dubois, Fran oise Dumont, Nass ra Dutour, Eric Fassin, Jacques Freyssinet, Pierre Gaud , Jean-Fran ois Gavoury, Fran ois G ze, Robert Gu diguian, Philippe Grand, Alain Gresh, Nourredine Hached, Sadek Hadjer s, Marc H drich, Arlette Heyman-Doat, Genevi ve Jacques, Jean-Paul Jean, Louis Joinet, Jacques Julliard, A ssa Kadri, Christophe Kantcheff, Daniel Kupferstein, Eric Lafon, Brigitte Lain , Mehdi Lallaoui, Jean-Jacques Lebel, Henri Leclerc, Patrick Le Hyaric, Ir ne Lindon, Dani le Lochak, Malika Mansouri, Maurice Maschino, Gustavo Massiah, Jean Mayerat, Caroline Mecary, Samia Messaoudi, Olivier Mongin, Fad la M'Rabet, Fran ois Nadiras, Jean-Philippe Ould-Aoudia, Pierre P ju, Edwy Plenel, Serge Portelli, Jacques Pradel, Roland Rappaport, Bernard Ravenel, Vincent Reb rioux, Nicole Rein, Delphine Renard, Marie-Monique Robin, Jo l Roman, Bernard Roussel, Brahim Senouci, Evelyne Sire-Marin, Antoine Spire, Myl ne Stambouli, Bernard Stephan, Pierre Tartakowsky, Elisabeth Teitgen, Catherine Teitgen-Colly, Emmanuel Terray, Marcel Trillat, G rard Tronel, Michel Tubiana, Isabelle Vaha, Paul Veyne, Genevi ve Vidal-Naquet, Marie-Claude Vignaud-Al Hamchari, Dominique Wallon, Jean-Marc Wasilewski, Sylviane de Wangen, Michel Wieviorka, Michel Wilson, Valentine Zuber.

AFFAIRE AUDIN:

UN PETIT PAS DE FRANÇOIS HOLLANDE

24 JUIN 2014 | PAR GILLES MANCERON

François Hollande a adressé un message à l'occasion de la remise du Prix Maurice Audin de mathématiques, le 18 juin, à l'Institut Henri Poincaré, à Paris. Ce prix décerné depuis 2004 par l'association Maurice Audin honore deux mathématiciens des deux rives de la Méditerranée en mémoire du jeune et brillant mathématicien qu'était Maurice Audin, engagé pour l'indépendance de l'Algérie, assassiné à 25 ans en juin 1957 par les parachutistes du général Massu chargés officiellement du maintien de l'ordre à Alger. La veille, le président de la République avait reçu à l'Élysée Josette et Pierre Audin, la veuve et le fils de ce jeune enseignant et chercheur en mathématiques, membre du parti communiste algérien, qui, il y a cinquante-sept ans, a disparu après son arrestation à son domicile à Alger.

Dans ce message, pour la première fois, un président de la République reconnaît que « les documents et les témoignages dont nous disposons aujourd'hui sont suffisamment nombreux et concordants pour infirmer la thèse de l'évasion qui avait été avancée à l'époque. M. Audin ne s'est pas évadé, il est mort durant sa détention ». Mais de quoi Maurice Audin est-il mort alors qu'il était détenu par les parachutistes ? Là-dessus, il ne dit rien. Il ne dit même pas qu'il a été torturé, même si le mot torture apparaît au début de son message, quand il écrit : « à l'occasion de mon voyage à Alger en dé-

cembre 2012, j'ai rappelé notre devoir de vérité sur la violence, sur les injustices, sur les massacres, sur la torture ».

Cet assassinat est intervenu à un moment particulièrement aigu de la guerre d'Algérie, la « Bataille d'Alger », ouverte par la décision des autorités françaises de la IVe République finissantes, le 7 janvier 1957, de charger la 10e division parachutiste commandée par le général Massu du maintien de l'ordre à Alger. Pendant six mois, ces militaires ont pratiqué massivement la torture et les exécutions sommaires. Outre Maurice Audin, quelque trois mille Algériens, arrêtés par ces mêmes parachutistes, ont disparu. Le secrétaire général de la police d'Alger, Paul Teitgen, ancien résistant, déporté, et attaché pour des raisons morales et d'efficacité policière au refus fondamental de la torture, constatant que les personnes arrêtées étaient exposées à la subir et à disparaître suite à des exécutions sommaires, l'avait refusé. Le 29 mars, il écrivait dans sa lettre de démission : « depuis trois mois nous sommes engagés [...] dans l'anonymat et l'irresponsabilité qui ne peuvent conduire qu'aux crimes de guerre ».

François Hollande écrit dans son message qu'il avait ordonné « que soient engagées des recherches sans précédent dans les archives du ministère de la Défense, afin de découvrir si des documents officiels permettaient d'éclairer de façon définitive

les conditions de la disparition de M. Audin en juin 1957. Ces recherches n'ont pas permis de lever les incertitudes qui continuent d'entourer les circonstances précises de la mort de M. Audin ». La seule chose qui est établie à ses yeux, c'est que Maurice Audin ne s'est pas évadé mais est mort durant sa détention.

Ecarter la version de l'évasion revient à enfoncer une porte ouverte. Cela fait longtemps que l'historien Pierre Vidal-Naquet a démontré qu'elle relevait de la mise en scène et du mensonge, dans son livre *L'affaire Audin* paru en mai 1958 aux éditions de Minuit. Le mathématicien Laurent Schwartz qui l'a préfacé avait organisé, le 2 décembre 1957, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, la soutenance in absentia de la thèse de doctorat de Maurice Audin, qui avait été aussi une manifestation solennelle de l'université contre le mensonge de cette version officielle et l'assassinat commis par les parachutistes.

Mais, de la part du président de la République, cela revient à dire que, pendant cinquante-sept ans, les autorités de l'armée et de la République ont fait d'un mensonge leur vérité officielle. Que, lorsque le colonel Trinquier, l'un des chefs de la 10e division parachutiste, a reçu officiellement, le 1er juillet 1957, Josette Audin, elle aussi enseignante en mathématiques, issue d'une faille

européenne d'Algérie, restée seule avec trois enfants dont le dernier avait juste un mois, pour lui dire que son mari s'était évadé, il a proféré un mensonge officiel. Un mensonge au nom des institutions de l'armée et de la République, qui ont empêché les autorités judiciaires de le détruire en établissant la vérité. En effet, le pouvoir politique, sous la IVe comme sous la Ve République, a entravé délibérément le travail de la Justice en faisant obstacle à ce que la plainte contre X déposée par Josette Audin pour homicide volontaire soit normalement instruite et débouche sur un procès.

Dans le cas de l'affaire Dreyfus, le mensonge d'Etat a duré douze ans. Dans le cas de l'affaire Audin, le mensonge d'Etat a duré cinquante-sept ans. Dans le cas de l'affaire Dreyfus, la Cour de cassation a pu remplir son rôle. Dans le cas de l'affaire Audin, la Raison d'Etat a empêché l'autorité judiciaire de travailler conformément à ses missions. Si, comme l'écrit François Hollande, « la Justice n'a plus les moyens » d'éclairer « les circonstances précises de la mort de Maurice Audin », c'est que l'Etat depuis 1957 l'en a empêchée. Le message présidentiel ne le dit pas, mais son rejet de la thèse de l'évasion débouche logiquement sur la mise en cause de ce long mensonge d'Etat.

(suite page suivante)

Le message ne dit rien sur le sort de Maurice Audin durant sa détention, ni des causes de sa mort. Pourtant, sur sa mort, des enquêtes ont eu lieu. En 2012, la journaliste du *Nouvel Observateur* Nathalie Funès, dans deux articles de cet hebdomadaire et dans son livre *Le camp de Lodi*, a révélé qu'un autre officier parachutiste, le colonel Yves Godard, commandant alors la zone Alger-Sahel, décédé depuis, avait écrit dans des carnets déposés à l'Université de Stanford (Californie) — il ne voulait pas qu'ils soient conservés en France —, qu'Audin avait été tué, sur ordre, par le lieutenant Gérard Garcet. Celui-ci étant connu pour avoir été aide de camp du général Massu avant d'être affecté par lui à l'équipe d'Aussaresses, cette information sur l'identité de l'exécuteur invitait à soupçonner une implication directe du commandant de la 10e DP. Cette hypothèse a été confortée par les confidences tardives d'Aussaresses peu avant sa mort en décembre 2013, rapportées en janvier 2014 par le journaliste Jean-Charles Deniau dans son livre *La vérité sur la mort de Maurice Audin*. Confirmant ce nom de l'exécuteur, Aussaresses a précisé que l'ordre avait été donné par le général Massu, et que son corps a été enfoui ensuite hors d'Alger, dans un lieu où ceux de centaines d'Algériens torturés avaient aussi été enterrés.

Tortionnaire non repent et habitué aux mensonges, Aussaresses a peut-être, à l'orée de son trépas, laissé échapper, en l'occurrence, une part de vérité.

De nombreuses questions se posent donc, auxquelles ne répond pas le message présidentiel. S'il y a eu un ordre de Massu, a-t-il été partagé par le ministre résident Robert Lacoste, qui, de mars 1956 à mai 1958, au-delà de l'instabilité des nombreux ministères parisiens, incarnait à Alger le pouvoir civil, qu'il exerçait en étroite collaboration avec les chefs de l'armée, Massu et Salan ? Y a-t-il eu des échanges au sujet de cet éventuel ordre d'assassinat avec d'autres ministres au sein du gouvernement ? Que signifie la formule « Pour l'exemple » employée par Aussaresses pour expliquer cet ordre ? Révèle-t-elle que ce crime visait à dissuader les communistes algériens à se joindre à la lutte armée pour l'indépendance algérienne ? C'est cette même formule qui, selon Jean-Luc Einaudi, explique, quatre mois plus tôt, la décision de guillotiner Fernand Iveton, cet autre communiste d'origine européenne, engagé, au grand dam des « grands frères » du PCF, dans la lutte armée pour l'indépendance de l'Algérie. Dans son livre *Pour l'exemple*. L'affaire Fernand Iveton. Enquête, préfacé par Pierre Vidal-Naquet, Einaudi relate comment Iveton fut tor-

turé, condamné à mort, puis guillotiné avec cet objectif. Si les gouvernements et les présidents qui se sont succédés jusqu'à aujourd'hui ont perpétué la version mensongère de la mort de Maurice Audin, serait-ce parce qu'à l'époque des autorités françaises, militaires et peut-être civiles, ont, ordonné délibérément ce crime ? Le message de François Hollande n'en dit rien. Mais sa petite phrase disant qu'Audin « est mort durant sa détention », qui révèle un mensonge officiel de cinquante-sept ans, amène directement à poser cette question.

Le message présidentiel n'opère aucune reconnaissance du fait que la torture a été institutionnalisée par les autorités françaises à cette époque. Comme l'a dit Pierre Vidal-Naquet, la torture ne fut pas seulement une pratique institutionnelle dans l'Allemagne de Hitler et dans l'URSS de Staline, mais aussi une méthode employée par l'armée française durant la guerre d'Algérie. Le message ne dit pas un mot de cette réalité qui a aussi indigné Germaine Tillion, qui va être honorée en mai 2015 par le transfert de ses cendres au Panthéon, et dont elle a dit : « Il y a à ce moment-là, en 1957, en Algérie, des pratiques qui furent celles du nazisme ». Le président écrit dans son message : « Depuis mon entrée en fonction,

j'ai fait de l'exigence de vérité la règle à chaque fois qu'il est question du passé de la France. » Peut-on, en restant fidèle à ce principe, rester muet sur ce sujet ?

Un appel a été lancé le 24 mars, lors d'une soirée au Tarmac, à Paris, par la Ligue des droits de l'Homme, Mediapart et l'Humanité, faisant écho à l'« Appel des douze » publié en 2000 par le quotidien fondé par le dreyfusard Jean Jaurès, pour la reconnaissance de la torture durant la guerre d'Algérie. Il demande que soit reconnu ce crime d'Etat qu'a été l'assassinat de Maurice Audin, emblématique de la pratique institutionnalisée de la torture et d'un ensemble beaucoup plus vaste de crimes coloniaux. Il estime que les autorités françaises « doivent permettre aux citoyens d'aujourd'hui de connaître l'enchaînement des décisions qui ont permis à cette époque que se déploient à Alger un tel arbitraire et une telle violence. Le rôle des gouvernements présidés alors par Guy Mollet puis Maurice Bourgès-Maunoury, celui du ministre résident en Algérie Robert Lacoste doivent être connus.

(suite page suivante)

Ce n'est pas seulement une question d'histoire, c'est un enjeu civique. Les documents dont le ministre de la Défense a remis copie à Josette Audin le 1er février 2013 ne contiennent aucun élément essentiel. Aussi, nous demandons aux autorités françaises qu'elles donnent les moyens à une commission d'historiens d'accéder à toutes les archives concernées, notamment celles du ministre résidant en Algérie Robert Lacoste, des présidents du conseil Guy Mollet et Maurice Bourgès-Maunoury, du commandant en chef de l'Armée en Algérie, Raoul Salan, et de celui de la 10e division parachutiste, Jacques Massu, afin d'établir les ordres qu'ils ont donnés, les pouvoirs qu'ils ont attribués et les disposi-

tifs et les pratiques qui en ont été les conséquences. Nous demandons, par ailleurs, aux autorités françaises qu'elles sollicitent officiellement les autorités algériennes pour qu'elles fassent les recherches nécessaires pour retrouver le corps de Maurice Audin dans les lieux présumés de leur enfouissement dans une fosse commune, avec ceux de centaines d'Algériens torturés et tués eux aussi par l'armée française ».

Sur ces questions, le président François Hollande n'a donc fait qu'un tout petit pas. Sa petite phrase disant que « Maurice Audin ne s'est pas évadé. Il est mort durant sa détention », en révélant un mensonge officiel de cinquante-sept ans, ouvre

néanmoins la bonde à un flot de questions. Cette formule, qui n'explique rien, conduit directement à de très lourdes interrogations. Il ne s'agit, rien moins, que du plus long mensonge d'Etat de notre histoire contemporaine.

A ceux qui, dans la société française, croient aux principes des droits de l'Homme et pensent que nos institutions républicaines se grandissent lorsqu'elles s'appliquent à elles-mêmes un devoir de vérité, à tous ceux-là de ne pas se satisfaire de ce message et de s'appuyer sur cette petite phrase pour continuer à les interpeler. En recevant Josette et Pierre Audin à l'Élysée le 17 juin, François Hollande a manifesté le désir d'assister à la

prochaine session du Prix Maurice Audin de mathématiques. Ce prix est désormais pris en charge par l'Institut Henri Poincaré et son jury placé sous l'autorité de son président, médaille Fields — l'équivalent du prix Nobel en mathématiques — Cédric Villani (issus, par ailleurs, comme Josette et Maurice Audin, ou comme Fernand Iveton, d'une famille d'Européens d'Algérie). Gageons que ce sera l'occasion pour le président de dire, cette fois, tout ce que son message du 18 juin 2014 n'a pas abordé. Et de répondre aux questions précises posées par l'appel lancé au Tarmac, le 24 mars 2014, par la Ligue des droits de l'Homme, Mediapart et l'Humanité.

« LA QUESTION » À FRANÇOIS HOLLANDE

01 AOÛT 2014 | PAR ROLAND RAPPAPORT

J'ai commencé ma vie d'avocat comme collaborateur d'Antoine Borker, membre du Parti communiste français. J'ai donc su, dès son retour d'Alger, qu'il venait, le 4 juillet 1957, de déposer, au nom de Josette Audin, une plainte pour homicide volontaire.

Josette Audin, qui avait assisté le 11 juin à l'arrestation de son mari Maurice, militant du Parti communiste algérien, par des soldats du 1er régiment de chasseurs parachutistes, ne croyait pas un mot de ce qu'était venu lui dire un adjoint du colonel Godard : depuis le 21 juin, l'armée ne savait plus où se trouvait son mari. Il s'était évadé au cours d'un transfert et, n'ayant pu être retrouvé, était porté disparu.

Je suis moi-même parti à Alger en septembre, deux mois plus tard, pour assurer la défense devant les tribunaux militaires qui fonctionnaient à plein régime.

J'ai écouté, à la prison Barberousse, Henri Alleg qui était en train d'écrire *La Question*. Il avait lui-même été arrêté le 12 juin 1957 et conduit, pour y être interrogé, dans un immeuble à El-Biar. Très vite, alors qu'il allait être soumis à la torture, il avait été mis en présence de Maurice Audin, très affaibli, qui lui avait dit dans un souf-
fle: « c'est dur Henri ».

J'ai pu voir dans la même prison Barberousse Georges Hadjadj, médecin, membre également du parti communiste algérien. Il m'a raconté comment, lui aussi torturé, il avait vu Maurice Audin, quasi nu, attaché, avec fixées à son oreille et ses mains des petites électrodes reliées à la magnéto par des fils. Tout cela est connu. Henri Alleg et Georges Hadjadj ont survécu aux tortures, ils ont fait le récit de ce qu'ils avaient subi, ce qui a hautement contribué à la prise de conscience du caractère systématique de la torture pendant la guerre d'Algérie.

De son côté, Josette Audin n'a jamais renoncé. Depuis 1957, elle poursuit, sans relâche, les mêmes objectifs : qu'il soit mis fin à la thèse officielle de « l'évasion de son mari ».

C'est ainsi qu'elle écrivait le 6 août 2012 :

« Qu'il soit reconnu au sommet de l'Etat que Maurice Audin a été torturé et qu'il en est mort. Et que, comme le Président de la République l'a fait pour condamner la rafle du Vel d'hiv, j'espère que vous ferez aussi, au nom de la France, non pas des excuses pour des actes qui ne sont pas excusables, mais une condamnation ferme de la torture et des exécutions sommaires commises par la France pendant la guerre d'Algérie. »

Josette Audin se pensait en droit de nourrir l'espoir d'être enfin entendue. Elle avait en effet eu connaissance de la lettre adressée, le 26 mars 2012, par le candidat F. Hollande à l'association Maurice Audin, qui soutient depuis de si longues années la cause de la vérité :

« Je tiens d'abord à saluer l'action de votre association qui continue d'agir pour que la vérité soit enfin reconnue par l'Etat. Maurice Audin, jeune professeur de mathématiques à l'université d'Alger, membre du PCA, a été torturé, puis déclaré contre toute vraisemblance « évadé » par l'armée française en 1957. Une des nombreuses disparitions qui constituent la pire des cruautés, infligées aux proches des suppliciés, privés d'une sépulture permettant de faire leur deuil ».

François Hollande évoquait ensuite, dans la même lettre, son dépôt de gerbe, le 17 octobre 2011, au pont de Clichy, pour honorer la mémoire des Algériens victimes de la police française en octobre 1961. Puis, il concluait: « il faut que la vérité soit dite, reconnaître ce qui s'est produit. J'ai agi en tant que socialiste, à l'avenir ce sera sans doute à la République de le faire ».

Mais Josette Audin n'a pas reçu la réponse qu'elle attendait et, le 23 mai 2014, Gérard Tronel, secrétaire de l'association Maurice Audin,

s'est adressé ainsi à François Hollande: « Au nom de l'association Maurice Audin et en accord avec Madame Audin, je renouvelle une demande formulée depuis près de 55 ans. Nous vous demandons au nom de la République française de reconnaître la mort de Maurice Audin à la suite de tortures. De même, comme il a été demandé à plusieurs reprises, nous demandons aussi que les plus hautes autorités de l'Etat condamnent la torture ».

La réponse est venue le 18 juin, sous la forme d'un message du Président de la République, à l'occasion de la remise du prix Maurice Audin pour les mathématiques.

« J'ai fait de l'exigence de vérité la règle chaque fois qu'il est question du passé de la France », affirme-t-il.

Mais, malheureusement, la suite du message ne répond pas à cette profession de foi. En effet que lit-on ensuite ? « Audin ne s'est pas évadé, il est mort durant sa détention. » Mais, poursuit le Président, « les recherches, sans précédents, entreprises sur mes instructions, n'ont pas permis d'en savoir plus. En effet, affirme-t-il, des incertitudes demeurent, que la justice serait impuissante à lever ». Et d'assigner ensuite aux historiens la mission d'y parvenir...

(suite page suivante)

On ne peut que constater et déplorer que ce message s'inscrit en totale contradiction avec ce que François Hollande, alors candidat à la Présidence, avait écrit le 26 mars 2012 au Comité Audin: « Maurice Audin ... a été torturé, puis déclaré contre toute vraisemblance "évadé" par l'armée française en 1957 ». Il avait donc tenu, alors, à faire connaître publiquement qu'il savait bien, lui aussi, ce qu'il en était et que Maurice Audin n'avait pas été le seul puisqu'il figurait, lit-on sous sa plume, « parmi les nombreuses disparitions qui constituent la pire des cruautés... ».

Et voilà que F. Hollande se déclare, en juin 2014, impuissant à savoir de quoi Maurice Audin est mort et garde le silence sur la demande de condamnation de la torture et des exécutions sommaires commises par la France pendant la guerre d'Algérie.

Or, entre ces deux prises de position, le nouveau président de la République a décidé le transfert des cendres du Général Bigeard au Mémorial des guerres d'Indochine à Fréjus, lequel est intervenu le 21 novembre 2012.

Il faut se souvenir qu'au moment de la mort de Maurice Audin, se déroulait « la bataille d'Alger ». Sous la présidence de Guy Mollet, les ministres Christian Pineau (affaires étrangères), Paul Ramadier (finances), Robert Lacoste (Algérie), Maurice Mau-

noury (défense) et Max Lejeune (Secrétaire d'Etat à la défense) avaient décidé de confier au général Massu l'ensemble des pouvoirs de police, normalement dévolus à l'autorité civile (arrêté du 7 janvier 1957).

Sa première initiative fut de faire défiler les parachutistes, Bigeard en tête. C'est ce dernier qui mène l'action sur le terrain: camouflages, arrestations massives, emprisonnements et tortures.

Comment procède-t-il ?

Le général Allard, qui a pris le commandement du corps d'armée d'Alger, en février 1957, en a témoigné le 4 octobre 1960, alors qu'il était entendu par le juge d'instruction de Rennes, chargé de l'enquête consécutive à la plainte de Madame Audin pour homicide volontaire. Le général Allard a exposé au magistrat qu'il avait assisté à des visites, sur place, des ministres Bourges-Maunory, Lacoste, Max Lejeune : « A chaque fois, ces autorités donnaient des instructions de poursuivre la lutte à outrance ».

Le général a donné pour exemple une visite au P.C. du colonel Bigeard. Celui-ci, ayant fait état de la destruction des ¾ de l'organisation rebelle, a reçu de l'un des ministres présents des félicitations et des encouragements à poursuivre. « Je vois encore le colonel Bigeard lui répondant : Monsieur le ministre, vous pensez bien qu'on n'arrive

pas à de tels résultats avec des procédés d'enfant de cœur ». Et le Général Allard d'ajouter : « Il reçut une recommandation « pas de bavures ».

C'est aussi, alors que se déroulait la bataille d'Alger, que Paul Teitgen, secrétaire général de la Préfecture d'Alger, remettait sa démission à Robert Lacoste : « Il avait, en effet, la ferme conviction d'avoir échoué, bien que s'y étant efforcé, à maintenir le respect de la personne humaine ». Paul Teitgen écrivait avoir reconnu sur certaines personnes, maintenues en détention dans les centres de Paul Cazelles et de Beni-Messous, « les traces profondes des sévices et tortures, qu'il y a 14 ans je subissais personnellement dans les caves de la gestapo à Nancy ». C'est aussi Paul Teitgen qui, en 1991, a aussi tenu à faire connaître qu'au cours de la bataille d'Alger, une expression avait fait son apparition : « les crevettes Bigeard ». Il en donne le pourquoi :

« Bigeard, le courageux Bigeard, arrêtaient les bonhommes.... Il leur mettait les pieds dans une cuvette. Il remplissait de ciment... et puis c'est tout. Les pieds étaient pris, on mettait les gars en hélicoptère, on les lâchait en pleine mer. La mer les renvoyait, ce que les gens d'Alger appelaient les crevettes Bigeard. Les crevettes, c'est vous dire dans quelle atmosphère on vivait ».

M. Bigeard a formellement contesté que de telles pratiques aient été de son cru. Mais l'expression appartient aujourd'hui à l'histoire et sans doute ses méthodes et ses déclarations n'y sont pas pour rien. Il a toujours soutenu, jusque dans la dernière période de sa vie, que la torture en Algérie était un mal nécessaire, ce qu'a rappelé le journal « Le Parisien » en juin 2010. Quelques années auparavant, le 23 novembre 2000, le Figaro avait publié une de ses prises de position à propos de « la gégène » et de la douleur provoquée par les flux électriques, « c'est vrai, cela provoque un choc et cela pouvait aider à délier les langues ».

Les exemples abondent des combats qui furent menés pendant la guerre d'Algérie contre la torture. En juin 2000, « Le Monde » a publié le récit de Louissette Ighilahriz, partisan de l'indépendance de l'Algérie, capturée à 20 ans, en septembre 1957, par l'armée, violée et torturée pendant des semaines. Elle désigne le Général Massu et le colonel Bigeard et dit que, si elle est restée en vie, c'est grâce à un commandant, Richaud, qu'elle recherche depuis 40 ans. Bigeard nie tout en bloc. Ce récit, soutient-il, est « un tissu de mensonges ».

(suite page suivante)

Le Général Massu, détenteur de l'ensemble des pouvoirs de police pendant la bataille d'Alger et dont on sait comment il les a exercés, réagit, lui aussi. Il dit avoir très bien connu ce commandant. Médecin chef de la 10ème DP, « un humaniste », dit-il. Il sait qu'il est décédé, mais se déclare prêt à aider Madame Ighilahriz à trouver ses proches. Il ajoute «vraiment regretter ce qui s'est passé... ». La torture n'est pas indispensable en temps de guerre. On peut très bien s'en passer. Quand je repense à l'Algérie, cela me désole».

Quelques mois plus tard, interrogé à nouveau à la suite des déclarations du Général Paul Aussaresses, qui évoquait, sans les regretter, les exécutions sommaires dont il avait été personnellement l'auteur, Massu dit: « J'ai toujours souffert de voir mon nom associé à la torture » et ajoute: « si la France reconnaissait et condamnait ces pratiques, je prendrais cela pour une avancée ».

Le président Chirac, le 27 octobre 2002, lors du décès du Général Massu, a évoqué ses regrets sur l'utilisation de la torture : « Au soir de sa vie, alors que la France s'engage dans un débat difficile sur les pages douloureuses de son histoire récente, le général Massu a assumé ses responsabilités avec dignité et courage ».

Bigéard, lui, n'a jamais varié, ni rien regretté.

Pendant la guerre d'Algérie, il professait la nécessité de la torture et quelques années avant sa mort, persistait : « *Nous avions à faire avec des ennemis motivés, les fellaghas et les interrogatoires musclés étaient un moyen de récolter des informations* ».

Et c'est pourtant sur une décision prise au sommet de l'Etat que les cendres du Général Bigéard, conservées par sa famille, ont été transférées au mémorial des guerres d'Indochine, à Fréjus. La cérémonie, qui s'est déroulée le 21 novembre 2012, était présidée par le Ministre de la Défense, Y. Le Drian. Bigéard étant décédé le 18 juin 2010, le Ministre a commencé ainsi son discours : « Le 18 juin est un jour qui symbolise les valeurs de courage, de dévouement, de grandeur, qu'il a fait siennes tout au long de sa vie. ». Il a poursuivi : « Le général Bigéard est un très bel exemple d'élévation aux mérites pour nos armées et notre République». Le Ministre a évoqué « les combats du Général Bigéard pendant 20 ans, de l'Alsace au Sénégal, des cuvettes de Ban San et de Dien Bien Phu aux djebels algériens. Il est de toutes les guerres de la France, ayant lié son destin à celui de la Nation, parce qu'il a toujours cru en un idéal qui dépassait l'horizon de sa vie».

Or il appartient au Président de la République de veiller au respect et à l'application des traités et conventions internationales

portant la signature de la France. En décembre 1984 a été adoptée « la Convention internationale contre la torture et autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants». La France l'a signée le 14 février 1986 et ratifiée le 28 juin 1987. L'article 10 instaure l'obligation suivante : « Tout Etat partie veille à ce que l'enseignement et l'information concernant l'interdiction de la torture fasse partie intégrante de la formation du personnel civil ou militaire chargé de l'application des lois, du personnel médical, des agents de la fonction publique et des autres personnes qui peuvent intervenir dans la garde, l'interrogatoire ou le traitement de tout individu arrêté, détenu ou emprisonné de quelque façon que ce soit. ».

Certes, le 20 décembre 2012 au cours de son voyage officiel en Algérie, le Président Hollande s'est rendu spécialement sur la place Maurice Audin. Il ne pouvait ainsi rendre hommage à sa mémoire sans savoir que M. Audin, a été torturé dès le lendemain de son arrestation le 11 juin 1957 et qu'il est mort quelques jours plus tard, alors qu'il se trouvait entre les mains de l'armée française. Interrogée par le Nouvel Observateur, Josette Audin a déclaré « être très déçue » par les déclarations de F. Hollande à Alger : « Certes.... Le Président a parlé des souffrances de la colonisation, mais c'est peu dire qu'il a été succinct sur la période de la guerre.

Citer une seule fois le mot torture qui a été pratiquée sur une échelle monstrueuse, et ce, au sein d'une énumération, à côté du mot injustice, me paraît vraiment insuffisant. Il n'a même pas évoqué les exécutions sommaires qui ont, elles aussi, été pratiquées massivement pendant la guerre.

Combien de temps encore Josette Audin devra-t-elle attendre !

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

EXPOSITION

Galerie d'exposition temporaire du 28 mai au 6 octobre 2014

LES DÉSASTRES DE LA GUERRE. 1800-2014

Cette exposition montre en quoi les artistes ont contribué au mouvement de désenchantement face à la guerre, qui s'amorce au tournant du 19^e siècle, lors des campagnes napoléoniennes. Elle nous invite à comprendre pourquoi nous aimons aujourd'hui davantage la paix que la guerre. Longtemps placée au centre des valeurs de la société, la guerre comme épisode nécessaire et inévitable allait de moins en moins faire consensus à partir du 19^e siècle. Après les campagnes napoléoniennes, en 1819, Benjamin Constant pouvait écrire : « Chez les modernes, une guerre heureuse coûte infailliblement plus qu'elle ne rapporte ».

Alors que l'univers des formes était depuis toujours dominé par la bataille héroïque, la guerre fut alors de plus en plus représentée sous toutes ses faces, y compris ses conséquences les plus atroces sur les humains, les animaux, la nature, les villes, les choses.



Paul Gauguin, *Le Grand Pêcheur*, 1892, Huile sur toile, 107,5 x 162,5 cm. Musée du Louvre-Lens, Musée du Louvre, Paris / Musée du Louvre, Paris / Musée du Louvre, Paris

En 12 séquences, l'exposition pose les jalons majeurs de cette histoire méconnue, à travers une vingtaine de conflits, et notamment ces guerres particulièrement marquantes, par leur ampleur meurtrière et traumatique, que furent les guerres napoléoniennes (1803-1815), la Grande Guerre (1914-1918), la Seconde Guerre mondiale (1939-1945) et la Guerre du Vietnam (1954-1975).

Chaque conflit génère un monde d'images inédites, au fur et à mesure que s'intensifiait la massification et le rôle de la machine, dans un mouvement de tension extrême entre la survie de l'individu et son abolition dans l'anonymat. Au fur et à mesure que les populations civiles sont toujours plus visées.

Organisée de manière chronologique, l'exposition établit des tourments visuels mais aussi des correspondances par-delà les événements. Nous y voyons des artistes, témoins ou non de la guerre, hantés par les traces à fournir de ces orages humains. Nous les retrouvons affairés à modifier leur outillage, leur technique et leur politique, afin de rendre visible (en temps réel ou a posteriori) le chaos engendré. Car la guerre demeure après l'arrêt des hostilités, avec son cortège d'effets calamiteux sur les corps et les esprits.

Au-delà des non-dits et de la propagande toujours plus sophistiquée qui exalte la guerre, les artistes explorent le pire, hideux et fascinant. Ils participent du mouvement des sensibilités, souvent en les précédant. Ils révèlent des effrois qui ne se retrouvent nulle part ailleurs avec une telle puissance.

Sur 1800 m², l'exposition rassemble 450 œuvres sur tous les supports : peinture, sculpture, dessin, gravure, photographie, cinéma, vidéo, image d'épinal, presse, affiche, objet, etc. Plus de 200 artistes sont représentés, parmi lesquels Géricault, Goya, Daumier, Dix, Vallotton, Léger, Capa, Picasso, Richter, Villeglé, Erro, Combas ou Pet-Ming.



Paul Gauguin, *Le Grand Pêcheur*, 1892, Huile sur toile, 107,5 x 162,5 cm. Musée du Louvre-Lens, Musée du Louvre, Paris / Musée du Louvre, Paris / Musée du Louvre, Paris



Paul Gauguin, *Le Grand Pêcheur*, 1892, Huile sur toile, 107,5 x 162,5 cm. Musée du Louvre-Lens, Musée du Louvre, Paris / Musée du Louvre, Paris / Musée du Louvre, Paris

L'exposition est labellisée « Centenaire 1914-1918 » et fait partie du programme « Guerres et Paix » de l'association des conservateurs des musées du Nord-Pas de Calais.



COMMISSARIAT GÉNÉRAL

Laurence Bertrand Dorléac, historienne de l'art, professeur à Sciences Po.

AVEC LA COLLABORATION DE

Marie-Laure Bernadac (commissariat art contemporain), conservatrice générale du patrimoine, et Dominique de Font-Réaulx (commissariat photographie), conservatrice en chef du patrimoine, directrice du Musée national Eugène Delacroix.

SCÉNOGRAPHIE

Cécile Degos.

INFORMATIONS PRATIQUES

Exposition du 28 mai au 6 octobre 2014.
Tous les jours sauf le mardi de 10h à 18h. Nocturne jusqu'à 22h le premier vendredi de chaque mois (sauf août).

Tarif plein : 9 €.

Gratuit pour les moins de 18 ans.

Livret de visite et guide multimédia gratuits.

Catalogue de l'exposition : 400 pages, 600 illustrations, 39 € (coédition Louvre-Lens / Somogy Editions d'art).

Musée du Louvre-Lens
99 rue Paul Bert
62300 Lens (France)
T : +33 (0)3 21 18 61 62
www.louvre-lens.fr

CONTACTS

PRESSE NATIONALE ET INTERNATIONALE :
Claudine Colin Communication
Diane Junqua
T : +33 (0)1 42 72 60 01
P : +33 (0)6 45 03 16 89
diane@claudinecolin.com

PRESSE REGIONALE ET BELGE :
Musée du Louvre-Lens
Bruno Cappelle
T : +33 (0)3 21 18 62 13
bruno.cappelle@louvre-lens.fr

COMMUNICATION :
Musée du Louvre-Lens
Raphaël Wolff
T : +33 (0)3 21 18 62 11
raphael.wolff@louvre-lens.fr